

# LA VOIX DE SUD

En 2017 on ne lâche toujours rien !  
Bonne année à toutes et tous



## Sommaire :

- Nos valeurs
- MPJ
- Relation client
- Congés pour évènements familiaux
- Chèques déjeuner
- C'est quoi ce travail ?

## Sud Matmut :

Téléphone : 06 66 75 97 84

Fax : 01 86 95 72 95

Mail : solidairesmatmut@gmail.com

Retrouvez-nous sur le web !

<http://solidairesmatmut.wifeo.com/>



## NOS VALEURS

La nouvelle campagne de communication positionne la Matmut comme le complice de vies de ses sociétaires, s'accompagne d'une nouvelle signature de marque : « Matmut, ma valeur sûre » et décline 6 valeurs : fidélité, tolérance, complicité, générosité, solidarité, bienveillance.

Lorsqu'une entreprise éprouve le besoin d'afficher ses valeurs, c'est qu'elle n'en a pas beaucoup, dit-on

Sud invite la Direction nous à prouver le contraire !

**Sud demande à la direction de décliner les mêmes valeurs pour les salariés !**

**Fidélité** : Sud demande la mise en place d'une prime d'ancienneté

**Tolérance** : Sud demande la suppression de la franchise de 15 minutes pour récupérer les heures supplémentaires



**Complicité** : Sud demande des embauches pour recomposer des conditions de travail de qualité

**Générosité** : Sud demande une augmentation de salaires de 4% de la masse salariale, répartie à part égale entre tous les salariés et les chèques déjeuner à 10 € pris en charge à hauteur de 5.38 € par l'employeur

**Solidarité** : Sud demande la répartition des primes d'inté-

ressement et de participation sur le temps de présence uniquement et plus en pourcentage du salaire.

**Bienveillance** : Sud demande l'abandon du décompte d'une journée complète de congé lorsque les salariés des agences fermées le lundi matin prennent le lundi matin et la fermeture de tous les services le lundi 14 août 2017.

## MATMUT PROTECTION JURIDIQUE

Suite à notre tract de novembre 2016 Sud a alerté les médecins du travail, le Docteur Fagnoni pour Paris 19 et Paris 20 et le Docteur Castreau pour Paris 15 qui déplorent de ne jamais être invitées au réunion du CHSCT Ile de France.

Sud n'est pas élu au CHSCT aussi avons-nous écrit à l'ensemble des organisa-

tions syndicales représentatives qui siègent dans cette instance afin de leur demander d'intervenir. Vous pouvez lire cette lettre ouverte sur notre site internet : <http://solidaires-matmut.wifeo.com/documents/lettre-ouverte-chsct-mpi.pdf>

Paris n'est hélas pas seul concerné par les conditions

de travail dégradées à MPJ. La gestionnaire de Nantes tente de faire reconnaître son burn-out en maladie professionnelle.

**Vous êtes dans la même situation, contactez Sud rapidement**

## CHEQUE DEJEUNER : la limite d'exonération de la part patronale est portée à 5,38 € en 2017

La limite d'exonération de cotisations et contributions sociales et d'impôt sur le revenu de la part patronale du financement des titres-restaurant passe à 5,38 € en 2017 (au lieu de 5,37 € en 2016), soit une progression de 0,1 %, en application de l'article 2 du projet de loi de finances pour 2017.

On rappelle que le bénéfice de l'exonération est en outre conditionné au respect des deux autres limites suivantes :

- la contribution patronale ne doit pas dépasser 60 % de la valeur libératoire du titre ;
- elle doit être au moins égale à 50 % de cette valeur.



**C'EST QUOI CE TRAVAIL ?**  
Ce document a pour double objectif de présenter et mettre en débat les salariés-es nos propositions revendicatives et continuer à lutter contre la loi Travail en y opposant justement nos revendications.

Ces propositions visent à améliorer la vie des salariés-es au travail, des demandeurs de renseignements d'emploi et des jeunes en formation. Il s'agit de revendications d'emploi et de conditions de travail, en plaçant le droit à un travail choisi, décent, sûr et équilibré au centre des enjeux sociaux. C'est essentiel dans un contexte de chômage massif, de délabrement des conditions de travail, de qualification insuffisante et de compétences défectueuses sur le marché du travail. Sans compter les pressions multiples, l'insécurité des revenus, le développement des formes de travail atypiques et l'absence de perspectives de développement productif et compétitif des entreprises au regard des droits des salariés-es. Trop d'insécurité, trop d'illégalités au travail notamment entre les femmes et les hommes, trop d'exclusion. Cela dit, si le travail productif est libéré, on favorise la prospérité de l'accord de coopération d'entreprise ou les accords de branche et on favorise le développement de l'emploi et l'accroissement des prestations pour les salariés-es, en généralisant le dialogue social entre entreprises du même secteur et en favorisant particulièrement ceux pour les salariés-es par la généralisation de l'emploi et l'accroissement des prestations pour les salariés-es.

## C'EST QUOI CE TRAVAIL ?

Les organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires, UNEF, UNL et FIDL ont décidé de poursuivre la lutte contre la loi travail, à partir de propositions revendicatives communes autour des questions :

- de la négociation collective et de la démocratie sociale,
- de la rémunération et de la reconnaissance du travail,
- de la réduction du temps de travail,
- de l'emploi et de la qualité de l'emploi,
- des problématiques de la jeunesse.

Ces questions sociales constituent une préoccupation majeure pour les jeunes, les privé-es d'emploi, les salarié-es, du privé comme du public, et plus largement des citoyen-nes.

Dans la poursuite de la consultation citoyenne, cette plateforme revendicative est destinée à être discutée sur les lieux de travail.

Vous pouvez prendre connaissance de la plateforme revendicative sur le site internet Sud Matmut et nous adresser vos commentaires par téléphone ou par mail. Nous établirons une synthèse que nous transmettrons à Solidaires.

L'intersyndicale nationale rendra publique le 28 mars prochain la plateforme revendicative finalisée, enrichie et légitimée par les débats.

## LEADER OU DE LA RELATION CLIENT ?

*Allo ? Patron, je suis dans une agence Matmut et ils sont en train de travailler pour devenir Leader de la Relation client connectée !*

Leader de la Relation Client connectée ? C'est nouveau ça ? Comment ça marche ?

*Ben, il s'agit d'un programme intensif de formation qui consiste à se préparer, à se former et s'entraîner au moyen d'outils numériques.*

Mais ça va leur servir à quoi cette

histoire ?

*Boh, patron, à pas grand-chose dans un premier temps, c'est surtout convaincre les salariés que leurs clients n'aspirent qu'à une chose : faire eux-même avec le digital, ne plus les voir et surtout, enfin avoir une "vraie relation" sans devoir se rencontrer !*

Et ça marche ?

*Oui, patron, comme sur des roulettes, il y a eu des vidéos publicitaires sur l'Am- bition de la direction pour la Matmut avec un teasing sur le RCE et un passeport avec des visas à valider, alors pour ne pas être derniers et être montrés du doigt, ils se défoncent quotidiennement sans reconnaissance salariale !*

Je comprends pas ! ça leur sert à rien et ils y vont tous ?

*Ben, patron, ils ont pas trop le choix et puis on leur explique que c'est pour rendre les clients autonomes !*

Autonomes ?

*Ben, oui patron, ils doivent expliquer aux clients comment se passer d'eux ! Dans une société d'assurance japonaise les conseillers sont déjà remplacés par des robots !*

Ahh, je comprends, moins de clients à l'agence, moins de salariés payés !

*Ben oui patron, il y a d'ailleurs un programme de fermetures et de regroupement d'agences et de réduction d'effectifs !*

Houla ! ils sont forts, ils vont augmenter leurs bénéfices sur le dos des salariés ! On est mal !

*Oui patron, on est mal, on est très mal*

Et personne dit rien ?

*Si patron, paraît qu'il y a un syndicat, Sud-Solidaires, qu'est pas trop content !*

Et alors ?

*Ben, tant qu'il y a pas le personnel avec eux : ils sont mal, patron !*

**Sud-Solidaires est prêt à réagir et à résister Et vous ?**

## ATTENTION VOS DROITS À CONGÉS POUR ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX ONT CHANGÉ.

Contrairement à ce qui est indiqué encore aujourd'hui sur Matmut Connect, depuis le 09/08/2016 vos droits à congé pour événements familiaux ont changé comme suit :

### Le décès d'un enfant

Vous bénéficiez de 5 jours rémunérés (sans condition d'ancienneté).

### Le décès de votre conjoint/concubin, partenaire lié par un Pacs

Vous bénéficiez de 5 jours rémunérés (sans condition d'ancienneté).

### Le décès de votre frère ou de votre soeur

Vous bénéficiez de 3 jours rémunérés (sans condition d'ancienneté)

### Le décès du frère ou de la soeur de votre conjoint ou concubine

Vous bénéficiez d'1 jour rémunéré (sans condition d'ancienneté)

### Le décès de votre père ou de votre mère ou de celui ou celle de votre conjoint/concubine

Vous bénéficiez de 3 jours rémunérés (sans condition d'ancienneté).

### Le décès d'un autre ascendant ou descendant

Vous bénéficiez de 1 jour rémunéré (sans condition d'ancienneté).

### L'annonce de la survenue d'un handicap chez un enfant

Vous bénéficiez de 2 jours rémunérés (sans condition d'ancienneté)